



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU  
VENDREDI 09 OCTOBRE 2020

N°44/2020

**NOTA :**

Le Président certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération est affiché au  
siège, rue de l'école  
primaire, 97650  
Dzoumogné

En exercice : 34

Etaient présents :

Présents : 19  
Absents : 15  
Procurations : 4  
Votants : 23

Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU OUSSANI Saïdy, OUSSANI Al-Hadi, DJAFFOU Mouhamadi, MAHAMOUDOU Liza, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, MDALLAH Anlamati, NOUDJOUR Madi Assani, ABDOU Chadhouli, SAINDOU Assani, ALI HADHURAMI Wildal-Habib, SOILIH MADI Mohamadi Colo, BLACK ABDULLAH Attoumani, Moustoifa CHAMSIDINE, MADI Charafoudine, HAMISSI Sélémani, ALI BACAR Mohamadi

**Objet :**

Validation du Procès-verbal du  
comité syndical du 11  
septembre 2020

Etaient absents :

FAZUL Chams-Eddine Mohamed, MOHAMED Salimata, SAINDOU COMBO Nadjati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, RIDHOI Zainabou, SAID-SOUFFOU Soula, JEAN RENE Hissani, ABDALLAH Intia, DJANFAR Hidaia, IDRISSA Saïd Issouf, SAIDINA Anrifia

Procurations :

M. Issoufi MAANDHUI donne procuration à M. ABDOU OUSSANI Saïdy  
Mme. ABDALLAH Oidhuati donne procuration à M. NOUDJOUR Madi Assani  
Mme. OMAR FOUNDI Rificati donne procuration à M. ABDOU Chadhouli  
M. M'KIDAR Saïd donne procuration à M. Moustoifa CHAMSIDINE

L'an deux mille vingt et le neuf octobre, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation, transmise le 02/10/2020, de son Président ABDALLAH Houssamoudine à la MJC de Mangajou, Commune de Sada. Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSANI Al-Hadi a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants,

Considérant le rapport n°01/2020 relatif à la validation du procès-verbal du comité syndical du 11 septembre 2020,

Par délibération, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE :**

**Article 1 :** De valider le procès-verbal du comité syndical du 11 septembre 2020 joint à cette délibération

**Article 2 :** D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

*Ainsi délibéré, les membres du Conseil Syndical ont signé sur la liste d'émargement.*

Fait à Dzoumogné, le 26 octobre 2020,

Le Président

ABDALLAH Houssamoudine

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇU LE 27 OCT. 2020

D.R.C.L



## PROCES -VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le onze septembre, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni sur convocation, transmise le 31/08/20, de son Président ABDALLAH Houssamoudine à la MJC de Mangajou Commune de SADA.

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 *du CGCT* et M. SAINDOU Assani a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées

Vu la situation de la période liée au Covid-19 actuelle, le quorum de 16 membres présents atteints, le Président déclare ouverte la séance et remercie les présents.

### Etaient Présents :

ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU OUSSENI Saïdy, OUSSENI Al-Hadi, DJAFFOU Mouhamadi, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, RIDHOI Zainabou, KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, ABDOU Chadhouli, OMAR FOUNDI Rifcati, SAINDOU Assani, ABDALLAH Intia, SOILIH MADI Mohamadi Colo, BLACK ABDULLAH Attoumani, Moustoifa CHAMSIDINE, M'KIDAR Saïd, MADI Charafoudine

### Etaient absents :

FAZUL Chams-Eddine Mohamed, MOHAMED Salimata, MAHAMOUDOU Liza, SAINDOU COMBO Nadjati, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, SAID-SOUFFOU Soula, MDALLAH Anlamati, NOUDJOUR Madi Assani, JEAN RENE Hissani, DJANFAR Hidaïa, IDRISSA Saïd Issouf, HAMISSI Sélémani, ALI BACAR Mohamadi, SAIDINA Anrifia

### Procuration :

M. Issoufi MAANDHUI donne procuration à M. ABDOU OUSSENI Saïdy,  
M. ALI HADHURAMI Wildal-Habib donne procuration à M. SAINDOU Assani  
Mme.ABDALLAH Oidhuati donne procuration à M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa



### Etaient également Présents :

IBRAHIM AHMED COMBO, DGS par intérim, M. Chanoor CASSAM, Dircab, Mme MAOULIDA Thaoumine, DAF, Mme BOURA Anziza, DRH, HAMZA Ankilati, Assistante Président, Musbahou ABDOURAHAMAN, Chargé de missions auprès des Elus, Mme Nouzouhati M'COMBANI, Assistante des Elus, M. ATOUMANI Issoufi, Chargé de Logistique.

Le Président débute la séance en sollicitant de rajouter à l'ordre du jour un sujet d'emprunt auprès de l'AFD, déclaré très nécessaire pour complément du Budget avenir.

➔ **Les membres présents valident à l'unanimité le rajout de cette demande d'emprunt.**

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour puis invite à l'exploitation de chaque sujet.

### • Validation du PV de la réunion du Comité Syndical du 11 août 2020 :

Il rapporte l'observation de la Préfecture pour visa du contrôle de légalité qui rappelle que suite aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités, le Comité Syndical du SIDEVAM976

**Département de Mayotte**

composé de 34 délégués, doit désigner au maximum 10 Vice-Présidents au lieu de 12 avec possibilité d'un ou plusieurs autres membres de bureau.

Il rajoute que le dossier est actuellement en examen auprès de l'avocat du SIDEVAM976.

→ **Sans aucun commentaire, les membres présents décident de valider à l'unanimité le Procès-Verbal**

Il invite ensuite à poursuivre l'examen des sujets et sur proposition des membres présents qui font remarquer que l'ensemble des autres sujets concordent directement au Budget Primitif 2020. Il appelle la DAF à un résumé des rapports sur l'essentiel des motifs des résultats du Compte Administratif.

C'est ainsi qu'on assiste après à quelques interventions de quelques membres et à la demande du Président de quelques commentaires de quelques techniciens présents à la réunion pour des précisions aux rapports :

- Il est mis accent sur la nécessité d'amélioration active de finances et de Ressources Humaines, vu la situation actuelle selon les Comptes de Gestion et de Finance. C'est ainsi qu'on appelle à un engagement total des Elus, aux agents et aux cadres responsables des services et notamment aux services des déchets pour une réussite progressive des prochains projets et pour une maîtrise des dépenses.
- M. ABDOU OUSSANI SAIDY réagit pour rappel aux propositions faites par les Elus au niveau de l'accompagnement du fonctionnement de la collecte dans les différents sites et les secteurs et déjà, les résultats des améliorations en cours ;
- D'autres interventions se sont suivies pour certaines observations, certains éclaircissements, certaines remarques... de la part de M. ABDOU OUSSANI SAIDY, M. ASSANI SAINDOU et le Directeur de Cabinet ;

Monsieur ASSANI SAINDOU propose les démarches rapides des départs à la retraite des agents qui répondent favorablement aux conditions exigées, tout en confirmant des occasions nettes de progression des finances.

Le Directeur de Cabinet, dans son intervention, explique les démarches faites pour les demandes de financement des prochains projets par l'intermédiaire des structures à charge de nous accompagner.

- La question de transfert des agents de la Commune de Dembeni à la CADEMA revient et Mme BOURA ANZIZA, la DRH informe que les dossiers sont en cours d'examen dans cet organisme.





Département de Mayotte

→ **Le Président appelle ensuite à la décision de validation des différents sujets et l'ensemble des élus présents, à l'unanimité, après délibération valident :**

- Approbation du compte de gestion 2019
- Approbation du compte administratif 2019
- Révision n°1/2020 du plan pluriannuel des investissements (PPI)
- Révision n°1/2020 des autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP)
- Réajustement des coûts de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés au secteur public et privé pour l'exercice budgétaire 2020
- Vote des taux de participation de collecte et de traitement des déchets pour l'exercice budgétaire de 2020
- Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'exercice budgétaire de 2020
- Fixation et reversement d'une participation exceptionnelle correspondant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 2020 perçue par la Communauté des Communes de Petite-Terre
- Vote du Budget primitif 2020

A 16h05, le Président déclare close la séance.



Fait à Dzoumogné, le 21 septembre 2020

**Le Président du SIDEVAM976,**

**ABDALLAH Houssamoudine**